



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/03/2024

Membres		
<u>En exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
29	22	25

Date convocation 20/03/2024
Date d'affichage 20/03/2024
N° Délibération 2024-02-01
Secrétaire Séance Olivier CLEMENT

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 26 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZÈS régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents : M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOULAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, M. Christophe CAVARD.

Absents représentés : Mme Séverine PEUCHERET (pouvoir à Mme Fanny CABOT), M. Romain BETIRAC (pouvoir à M. Gérard BONNEAU), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir à M. Christophe CAVARD).

Absents non représentés : Mme Amandine BRUNEL, M. Jérôme MAURIN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

Objet : Comptes de gestion 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission des Finances en date du 20/03/2024,

Considérant que les comptes de gestion 2023 s'avèrent conformes en leurs écritures aux Comptes administratifs 2023,

Considérant que les résultats globaux de clôture sont égaux à ceux des Comptes administratifs 2023 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés :

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget de la ville d'UZÈS, réalisé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'UZÈS, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice,
- Approuve le compte de gestion 2023 du budget du service eau potable de la ville d'UZÈS, réalisé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'UZÈS, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de ce service pour le même exercice,
- Approuve le compte de gestion 2023 du budget du service assainissement de la ville d'UZÈS, réalisé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'UZÈS, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de ce service pour le même exercice,
- Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe « ZAC MAYAC », réalisé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'UZÈS, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice,
- Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe « ZAC de MEZE », réalisé par Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'UZÈS, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Le secrétaire de séance,
Olivier CLEMENT



Le Maire d'Uzès,
Jean-Luc CHAPON

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le : **4 AVR. 2024**
et publication sur le site de la ville le : **4 AVR. 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213003346-20240326-DCH_24_02_0